

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Eugénie Morin

<https://www.cadre21.org/membres/60b687e294e6eaafb8d2d27f>

Date d'obtention : 2023-05-04 23:04:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a 4 étapes.

1-Parler à celui qui dénonce, à la victime et les personnes impliquées.Les rassurer.

2-Évaluer l' incident à l' aide de la grille d' évaluation dans la trousse sexto (amorce, nature, intentions, étendue).

3,Vérifier l' information (qui est au courant, vérifier les informations auprès de ceux impliqués / témoins/ compléter la grille une personne à la fois pour éviter la contamination des versions. Demander de ne pas ébruiter la situation ailleurs.

Si je juge qu' il y a une situation malveillante ou criminelle, il faut rencontrer l' instigateur et confisquer son cellulaire sans passer la grille d' évaluation et appeler la police.

4- Rencontrer l' instigateur pour récolter les faits pour évaluer si son intention est malveillante ou impulsive. Protéger les témoins ou les personnes qui ont donné des informations.

Advenant qu' il y ait usage,possession et diffusion de matériel de pornographie juvénile, il faut fermer le cell par l' élève et il doit le mettre dans un sac scellé en présence de l' élève sans avoir le mot de passe et je dois appeler les policiers.

S' assurer du signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut toujours suivre les étapes du protocole sexto selon la situation présente qui guide nos interventions.

Il faut toujours se référer à la grille d'évaluation et rencontrer les personnes impliquées pour avoir un portrait global de la situation et évaluer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

Il faut contacter le service de police (remise du cellulaire, rapport de police, prévention sur sextage, suite de la procédure, signalement DPJ, etc.)

Il faut aussi s'assurer par la grille d'évaluation s'il s'agit d'une intention impulsive, d'une récidive ou d'une intention malveillante, ce qui peut orienter la suite des interventions et l'information à remettre à la police.

En aucun cas l'intervenant devient mandataire du service de police.

S'il n'y a aucune situation de malveillance ou qui contrevient à une infraction criminelle, l'intervenant agit conformément au protocole de son établissement en lien avec le protocole sexto et s'assure du respect de l'intégrité de la personne aux niveaux physique et psychologique.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est selon moi l'intervention avec un jeune en situation de malveillance. On ne doit pas faire la grille d'évaluation. Cependant je dois le rencontrer et confisquer son téléphone afin de protéger l'intégrité de la victime et ainsi m'assurer de limiter la propagation et la diffusion du matériel à connotation sexuelle. Je ne dois pas voir le contenu des images. Je dois ensuite contacter le policier afin qu'il poursuive l'intervention auprès de la personne malveillante.